

L'ABELLE.

IMPRIMERIE ET PUBLIÉE TOUTS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

MARDI (MATIN) 30 AOÛT 1831.

INTERIEUR.

NOUVELLES-ORLÉANS, 30 août.

Un autre coup de temps, moins terrible à la vérité que celui de la nuit du 16 au 17, est venu fondre sur notre ville; c'est le cas, où jamais, de répéter avec Boileau: "On dirait que le ciel qui se fond tout en eau, Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau."

La pluie n'a presque pas discontinué durant les journées de dimanche et d'hier, et déjà nous avons remarqué que l'extrémité basse de la plupart des rues de traverser, est couvert d'eau. Dans la nuit de dimanche à lundi hier, le vent a soufflé avec force, tournant continuellement, comme dans le dernier coup de temps, du sud au nord-est. Autant que nous avons pu en juger, les navires ont peu souffert, à l'exception du Hamphrey qui se trouvait entièrement à vide, ayant déchargé son lest, et qui a été jeté sur le côté; mais il sera facilement relevé. Plusieurs canots ont été coulés et quelques pilotes de caboteurs ont un peu souffert; mais, nous le répétons avec plaisir, il y a eu incomparablement moins de dégâts qu'il y a eu dans les autres coups de temps de ce genre, et la crue subite du fleuve a été utile à plusieurs navires qui étaient encore échoués et qu'on désespérait peut-être de remettre à flot; l'Amazon, le Susan et le Margaret sont de ce nombre: nous les croyons sauvés.

Il paraît qu'un vent violent a régné, dans la nuit de samedi à dimanche, dans la baie St. Louis et aux environs; nous apprenons qu'une goélette y a cassé son cable et perdu son ancre; on parle de quelques autres accidents et d'un homme noyé. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que le courrier ne soit pas arrivé hier; mais que nous avons deux malles en retard.

On se demande comment l'extra de la Gazette de Philadelphie a pu parvenir à la Mobile, puisque le courrier du nord n'était pas arrivé dans cette dernière ville vendredi dernier. Nous ferons observer que le Commercial Register de la Mobile, qui donne des extraits des nouvelles apportées par le Sheffield, est daté du mercredi 24, et que l'extra dont il s'agit lui a été vraisemblablement envoyé par le courrier, qui est arrivé à la Mobile le 23 et qui nous est parvenu le 24.

La malle part de New-York à 5 heures de l'après-midi; l'éditeur du Commercial Advertiser de New-York n'ayant pas eu le temps d'envoyer son correspondant de Philadelphie une épreuve de ses nouvelles qu'il venait de recevoir, après que sa gazette eût imprimé, lui a expédié une des gazettes qu'il avait reçues (la moins intéressante, à ce qu'il paraît) et celui-ci en a transmis le contenu à quelques éditeurs, parmi lesquels se trouvent ceux du Commercial Register.

Il y avait à l'Hôpital de Charité, samedi dernier, 219 malades, savoir: 328 hommes et 21 femmes. Le nombre d'enterrement, durant la semaine dernière, a été de 50, savoir: 32 au cimetière catholique, et 18 au cimetière protestant.

Le mardi soir de la semaine dernière, nous avons éprouvé un coup de vent accompagné de pluie, qui, par la violence du vent et la quantité de pluie survenue tout ce que nous avons vu depuis ce voisinage depuis le fleuve, couragat de 1812. La bourrasque n'avait pas encore cessé quand notre dernière gazette fut mise sous presse.

Les récoltes de coton dans cette paroisse et celles avoisinantes dont nous avons entendu parler ont été fort endommagées; cependant les raves, nous nous plaignons à la dire, n'ont pas été aussi grands que nous avions sujet de le craindre. La canne à sucre, à l'exception de quelques champs de l'espèce à Rubin, n'a souffert que faiblement. Plusieurs habitations de la côte ont vu leurs barrières et cabanes à nègre renversées par le vent. Le gonflement de plusieurs bayous a occasionné quelques irrégularités dans les courants. Nous ne devons pas cependant qu'aucune malle ait été perdue.

(Gaz. de Baton Rouge.)

EXTÉRIEUR.

GRANDE-BRETAGNE.

CHAMBRE DES LORDS.—Séance du 24 juin. Le comte d'Aberdeen demande des explications relatives à la politique du ministère dans les relations extérieures. Commentant par la Belgique, il s'attache à faire voir que le principe de non-intervention n'a pas été bien scrupuleusement observé à l'égard de ce pays, et plus de l'part de la France, qui s'est opposée à l'élection d'un prince de la famille de Bonaparte, ce de celle de l'Angleterre, qui a montré de la disposition à s'opposer à l'établissement d'une république.

Ce n'est pas que le blâme pour cela les plénipotentiaires des deux nations, poursuit l'orateur; tout but a été seulement de prouver que le principe de non-intervention ne peut être maintenu qu'autant qu'on a commencé par le rendre fort classique; qu'on en a fait une quasi-intervention. Un reproche plus grave que l'adresse au cabinet, ce sera d'avoir méconnu les droits du roi de Hollande. Il faut considérer combien la position du roi des Pays-Bas s'aggrave par ce seul fait que le roi doit régner sur les peuples soustraits à sa domination appartenant jusqu'à un certain point à la famille royale d'Angleterre; et qu'ainsi, en cas de différends entre les deux pays, la Belgique, comptant sur l'appui de la Grande-Bretagne, peut inconsidérément se livrer à des actes qui entraineraient une guerre.

L'orateur passe ensuite à la question du Portugal, et représente comme brutale la conduite tenue par le ministère anglais envers un ancien allié. On nous parlera sans doute de l'effrayant caractère de Miguel. Je ne m'en ferai point l'apologiste; mais quand même il faudrait ajouter fait sur absurdes exagérations propagées par ses ennemis, notre conduite n'en devrait être nullement influencée. Tout ce que nous avons à considérer, c'est la chance de stabilité que nous offre son gouvernement, et, en vérité, j'ai peine à croire qu'il y ait en Europe beaucoup de souverains qui en aient une plus belle que lui; c'est, depuis le temps qu'il est sur le trône, il s'est soutenu sans besoin d'aucun secours étranger, c'est qu'assurément, malgré toutes les épreuves, il a pour lui une grande partie de la nation. L'Angleterre doit donc sa protection au Portugal, et ne doit pas permettre d'oppression de la part de la France.

L'orateur termine son discours en rappelant les actes de la régence de Terceira, l'embarquement sur un bâtiment anglais et la négligence qu'a mise le ministère à demander la punition des auteurs de cet affront.

Le comte Grey répond que sa manière d'interpréter le principe de non-intervention n'est pas aussi large que celle du comte d'Aberdeen. Cet orateur a loué le ministère de l'intention d'empêcher la Belgique de se constituer en république. Le ministère n'accepte point ses louanges, et, le cas échéant, il montrera qu'il n'est nullement disposé à faire fléchir le principe.

Quasi aux violations du Portugal, elles ont été nombreuses et ne se réduisent pas seulement à des infractions particulières préjudiciables à tel ou tel sujet de la Grande-Bretagne, mais encore dans l'établissement d'impôts contre la tenue des stipulations et dans d'autres mesures non moins hostiles. Sous quel prétexte empêche-t-on nous la France d'employer pour se faire rendre justice les mêmes moyens dont nous nous sommes servis? Le gouvernement portugais a refusé formellement de s'entendre avec le consul français et de donner aucune explication.

Le ministre revient à la question de la Belgique, mais seulement pour dire qu'il importe au succès des négociations de retarder pour quelque temps les explications qui lui sont demandées. Dès que le secret ne sera plus nécessaire, l'administration sera prête à rendre raison de tous ses actes.

Le duc de Wellington prend la parole pour répondre à un passage du discours de lord Grey qui avait présenté les tentatives de la Belgique comme un résultat des arrangements réglés par les traités de 1814. Il défend le système suivi à cette époque et la politique de lord Castlereagh.

Ce grand homme d'état, dit le noble duc, avait jugé nécessaire, pour maintenir l'équilibre de l'Europe, d'enlever la Belgique à la France et de la réunir à la Hollande; et ce qui prouve la justice de ces vues, c'est la paix que a régné depuis lors.

Les difficultés actuelles sont nées des révolutions de France et de Belgique, que certainement on ne nous accusera pas d'avoir encouragées.

L'engagement le ministre à veiller avec une extrême sollicitude sur les rapports de la France et du Portugal. On ne peut se dissimuler, en effet, qu'une invasion dans la péninsule serait le signal d'une guerre européenne.

Tout le discours de lord Wellington est remarquable par le ton de modération qui y règne et l'absence des expressions dédaigneuses si fréquentes dans sa bouche.

LOUVRER, 7 juillet. Nous avons reçu, la nuit dernière, assez tard, les journaux de Bruxelles d'hier. Ils contiennent les débats du congrès national de dimanche et de lundi soir, jusqu'à une heure assez avancée. La question de l'adoption ou du rejet des 18 propositions n'est toujours point décidée, mais on pense que la discussion de mardi sera décisive. L'opposition combat avec fermeté, et il paraît maintenant que la majorité en faveur du prince ne sera pas aussi grande qu'on l'avait d'abord cru. Nous sommes assurés néanmoins qu'il aura la majorité en sa faveur. Les ministres belges semblent avoir été pris par surprise, par la force et les ressources de leurs adversaires. Quelques discours prononcés dans cette occasion sont pleins de mérite, et, en somme, les débats font honneur aux talents de l'assemblée.

On annonce que la flotte turque qui a été placée sous le commandement du capitaine pachà, et qui n'avait été destinée à croiser devant les côtes de la Grèce, se dirige sur Alexandrie. Surtout ce pour déposer le pachà, et faire rentrer ce pays sous la domination du grand-seigneur? On se souvient que le capitaine pachà avait déjà tenté une semblable expédition. Il paraît que cette fois la Porte a mieux pris ses mesures.

FRANCE.

PARIS, 29 juin.

Si Louis-Philippe n'apprenait pas à régner suivant les clauses et conditions de la révolution de juillet, il coup sûr ce serait bien sa faute. Assez de journaux travaillent à lui expliquer les obligations des rois de son état. La Tribune est celui de tous qui nous paraît avoir étudié le plus à fond les principes qui régissent la monarchie, c'est-à-dire la situation d'une royauté en sous-ordre, qui ne vit et respire que par le bon plaisir du peuple souverain, et dont le mandat est continuellement révocable à volonté. "Une nation ne se soumet à personne, dit la Tribune; ne cède elle qui renverse. Le jour où il sera parfaitement établi aux yeux des peuples qu'ils sont eux-mêmes, les rois de France, c'est-à-dire les rois? Si le peuple vous a pris, c'est à vous qui avez paru le plus propre à le servir, c'est à vous qui avez paru le plus propre à le servir; c'est à vous qui vous devez travailler; hors de là, rien. Il n'y a pas deux puissances; il n'y en a qu'une, c'est la nation."

Ainsi, voilà qui est clair: dans les pays de souveraineté nationale, les rois n'exercent l'autorité que de la seconde main; ce sont des serviteurs à gages du peuple, que celui-ci peut congédier d'un moment à l'autre, sans autre forme de procès. Car la Tribune insiste particulièrement sur ce point: qu'il n'y a pas de contrat entre le roi et le peuple, et qu'il ne saurait y en avoir. De sorte que la séparation est encore ici plus facile à opérer que dans nos monarchies, à l'égard des gens qu'on renvoie, puisque, du moins, il est d'usage de leur accorder huit jours pour chercher condition.

L'organisation de la garde nationale a rendu toute irrigation de craintes impossible; il faut, par des retranchements aux portes des petites villes, des bouges et des gros villages, par des barrières élevées dans toutes les rues, rendre assez les coups de main et les surprises des maraudes impossibles, ou si téméraires que les plus intrépides ne se risquent pas à tenter.

Forcer l'ennemi à se vanter que par masses; le contraindre d'employer à la protection de ses convois des corps armés assez considérables pour consumer une partie des subsistances qu'ils escortent; ralentir la marche de ces convois en multipliant, en accroissant les difficultés du terrain, en harcelant les escortes par des attaques incessamment répétées; rompre à tout moment, soit par des ouvrages sur les routes, soit par des fortes et brusques irruptions, les communications des corps entre eux et des armées avec les états qui les auront envoyées; telle sera la mission des citoyens qui ne feront partie ni des cadres de l'armée, ni de ceux des gardes nationales mobiles.

Dans tout ce que nous venons de proposer, il n'est encore question que de la force physique, que de la résistance matérielle. Dans un dernier article sur cet important concours des citoyens pour la défense du pays, nous rechercherons sur quels auxiliaires le droit et la raison peuvent compter dans ce combat mortel entre le pouvoir absolu et la liberté. (Constitutionnel)

CAEN, 2 juillet. Cette ville est maintenant dans le plus grand état de confusion, et depuis deux heures on n'entend que les tambours qui battent la générale, les officiers qui donnent des ordres, et les cris de la populace qui partent de tous les quartiers. La cause de ce tumulte est, à ce qu'il paraît, le mécontentement des classes ouvrières de voir le blé à un prix aussi élevé, ce qu'elles attribuent au monopole de quelques riches négociants de cette ville et des environs.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 27 juin. On fait grand bruit de l'étroite amitié qui unit Louis-Philippe de France avec Guillaume d'Angleterre; nous voulons bien croire à tout ce que l'on dit à cet égard, mais prudence qu'ils ont de ne pas se laisser aller à se louer de leur amitié, si elle n'est sanctionnée par les deux peuples. Si l'un d'eux insulte le peuple voisin, comment peut-il espérer que l'alliance sera respectée? Nous croyons que le roi d'Angleterre vient de manquer à la nation française; voici ce que nous lisons dans une lettre particulière de Londres, publiée par le Constitutionnel du 23 courant: "Le roi a fait un cadeau magnifique au duc de Wellington, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Waterloo. C'est un sabre sculpté, et portant tous les ordres dont le duc est revêtu, et surtout les bâtons de maréchal de France, de Russie, d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre. On assure que ce chef-d'œuvre a coûté au roi plus de 2,000 livres sterling."

On tel sujet de la Grande-Bretagne, mais encore dans l'établissement d'impôts contre la tenue des stipulations et dans d'autres mesures non moins hostiles. Sous quel prétexte empêche-t-on nous la France d'employer pour se faire rendre justice les mêmes moyens dont nous nous sommes servis? Le gouvernement portugais a refusé formellement de s'entendre avec le consul français et de donner aucune explication.

Le ministre revient à la question de la Belgique, mais seulement pour dire qu'il importe au succès des négociations de retarder pour quelque temps les explications qui lui sont demandées. Dès que le secret ne sera plus nécessaire, l'administration sera prête à rendre raison de tous ses actes.

Le duc de Wellington prend la parole pour répondre à un passage du discours de lord Grey qui avait présenté les tentatives de la Belgique comme un résultat des arrangements réglés par les traités de 1814. Il défend le système suivi à cette époque et la politique de lord Castlereagh.

Ce grand homme d'état, dit le noble duc, avait jugé nécessaire, pour maintenir l'équilibre de l'Europe, d'enlever la Belgique à la France et de la réunir à la Hollande; et ce qui prouve la justice de ces vues, c'est la paix que a régné depuis lors.

Les difficultés actuelles sont nées des révolutions de France et de Belgique, que certainement on ne nous accusera pas d'avoir encouragées.

L'engagement le ministre à veiller avec une extrême sollicitude sur les rapports de la France et du Portugal. On ne peut se dissimuler, en effet, qu'une invasion dans la péninsule serait le signal d'une guerre européenne.

Tout le discours de lord Wellington est remarquable par le ton de modération qui y règne et l'absence des expressions dédaigneuses si fréquentes dans sa bouche.

LOUVRER, 7 juillet. Nous avons reçu, la nuit dernière, assez tard, les journaux de Bruxelles d'hier. Ils contiennent les débats du congrès national de dimanche et de lundi soir, jusqu'à une heure assez avancée. La question de l'adoption ou du rejet des 18 propositions n'est toujours point décidée, mais on pense que la discussion de mardi sera décisive. L'opposition combat avec fermeté, et il paraît maintenant que la majorité en faveur du prince ne sera pas aussi grande qu'on l'avait d'abord cru. Nous sommes assurés néanmoins qu'il aura la majorité en sa faveur. Les ministres belges semblent avoir été pris par surprise, par la force et les ressources de leurs adversaires. Quelques discours prononcés dans cette occasion sont pleins de mérite, et, en somme, les débats font honneur aux talents de l'assemblée.

On annonce que la flotte turque qui a été placée sous le commandement du capitaine pachà, et qui n'avait été destinée à croiser devant les côtes de la Grèce, se dirige sur Alexandrie. Surtout ce pour déposer le pachà, et faire rentrer ce pays sous la domination du grand-seigneur? On se souvient que le capitaine pachà avait déjà tenté une semblable expédition. Il paraît que cette fois la Porte a mieux pris ses mesures.

FRANCE.

PARIS, 29 juin.

Si Louis-Philippe n'apprenait pas à régner suivant les clauses et conditions de la révolution de juillet, il coup sûr ce serait bien sa faute. Assez de journaux travaillent à lui expliquer les obligations des rois de son état. La Tribune est celui de tous qui nous paraît avoir étudié le plus à fond les principes qui régissent la monarchie, c'est-à-dire la situation d'une royauté en sous-ordre, qui ne vit et respire que par le bon plaisir du peuple souverain, et dont le mandat est continuellement révocable à volonté. "Une nation ne se soumet à personne, dit la Tribune; ne cède elle qui renverse. Le jour où il sera parfaitement établi aux yeux des peuples qu'ils sont eux-mêmes, les rois de France, c'est-à-dire les rois? Si le peuple vous a pris, c'est à vous qui avez paru le plus propre à le servir, c'est à vous qui avez paru le plus propre à le servir; c'est à vous qui vous devez travailler; hors de là, rien. Il n'y a pas deux puissances; il n'y en a qu'une, c'est la nation."

Ainsi, voilà qui est clair: dans les pays de souveraineté nationale, les rois n'exercent l'autorité que de la seconde main; ce sont des serviteurs à gages du peuple, que celui-ci peut congédier d'un moment à l'autre, sans autre forme de procès. Car la Tribune insiste particulièrement sur ce point: qu'il n'y a pas de contrat entre le roi et le peuple, et qu'il ne saurait y en avoir. De sorte que la séparation est encore ici plus facile à opérer que dans nos monarchies, à l'égard des gens qu'on renvoie, puisque, du moins, il est d'usage de leur accorder huit jours pour chercher condition.

L'organisation de la garde nationale a rendu toute irrigation de craintes impossible; il faut, par des retranchements aux portes des petites villes, des bouges et des gros villages, par des barrières élevées dans toutes les rues, rendre assez les coups de main et les surprises des maraudes impossibles, ou si téméraires que les plus intrépides ne se risquent pas à tenter.

Forcer l'ennemi à se vanter que par masses; le contraindre d'employer à la protection de ses convois des corps armés assez considérables pour consumer une partie des subsistances qu'ils escortent; ralentir la marche de ces convois en multipliant, en accroissant les difficultés du terrain, en harcelant les escortes par des attaques incessamment répétées; rompre à tout moment, soit par des ouvrages sur les routes, soit par des fortes et brusques irruptions, les communications des corps entre eux et des armées avec les états qui les auront envoyées; telle sera la mission des citoyens qui ne feront partie ni des cadres de l'armée, ni de ceux des gardes nationales mobiles.

Dans tout ce que nous venons de proposer, il n'est encore question que de la force physique, que de la résistance matérielle. Dans un dernier article sur cet important concours des citoyens pour la défense du pays, nous rechercherons sur quels auxiliaires le droit et la raison peuvent compter dans ce combat mortel entre le pouvoir absolu et la liberté. (Constitutionnel)

CAEN, 2 juillet.

Cette ville est maintenant dans le plus grand état de confusion, et depuis deux heures on n'entend que les tambours qui battent la générale, les officiers qui donnent des ordres, et les cris de la populace qui partent de tous les quartiers. La cause de ce tumulte est, à ce qu'il paraît, le mécontentement des classes ouvrières de voir le blé à un prix aussi élevé, ce qu'elles attribuent au monopole de quelques riches négociants de cette ville et des environs.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 27 juin.

On fait grand bruit de l'étroite amitié qui unit Louis-Philippe de France avec Guillaume d'Angleterre; nous voulons bien croire à tout ce que l'on dit à cet égard, mais prudence qu'ils ont de ne pas se laisser aller à se louer de leur amitié, si elle n'est sanctionnée par les deux peuples. Si l'un d'eux insulte le peuple voisin, comment peut-il espérer que l'alliance sera respectée? Nous croyons que le roi d'Angleterre vient de manquer à la nation française; voici ce que nous lisons dans une lettre particulière de Londres, publiée par le Constitutionnel du 23 courant: "Le roi a fait un cadeau magnifique au duc de Wellington, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Waterloo. C'est un sabre sculpté, et portant tous les ordres dont le duc est revêtu, et surtout les bâtons de maréchal de France, de Russie, d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre. On assure que ce chef-d'œuvre a coûté au roi plus de 2,000 livres sterling."

On tel sujet de la Grande-Bretagne, mais encore dans l'établissement d'impôts contre la tenue des stipulations et dans d'autres mesures non moins hostiles. Sous quel prétexte empêche-t-on nous la France d'employer pour se faire rendre justice les mêmes moyens dont nous nous sommes servis? Le gouvernement portugais a refusé formellement de s'entendre avec le consul français et de donner aucune explication.

Le ministre revient à la question de la Belgique, mais seulement pour dire qu'il importe au succès des négociations de retarder pour quelque temps les explications qui lui sont demandées. Dès que le secret ne sera plus nécessaire, l'administration sera prête à rendre raison de tous ses actes.

Le duc de Wellington prend la parole pour répondre à un passage du discours de lord Grey qui avait présenté les tentatives de la Belgique comme un résultat des arrangements réglés par les traités de 1814. Il défend le système suivi à cette époque et la politique de lord Castlereagh.

Ce grand homme d'état, dit le noble duc, avait jugé nécessaire, pour maintenir l'équilibre de l'Europe, d'enlever la Belgique à la France et de la réunir à la Hollande; et ce qui prouve la justice de ces vues, c'est la paix que a régné depuis lors.

Les difficultés actuelles sont nées des révolutions de France et de Belgique, que certainement on ne nous accusera pas d'avoir encouragées.

L'engagement le ministre à veiller avec une extrême sollicitude sur les rapports de la France et du Portugal. On ne peut se dissimuler, en effet, qu'une invasion dans la péninsule serait le signal d'une guerre européenne.

Tout le discours de lord Wellington est remarquable par le ton de modération qui y règne et l'absence des expressions dédaigneuses si fréquentes dans sa bouche.

LOUVRER, 7 juillet. Nous avons reçu, la nuit dernière, assez tard, les journaux de Bruxelles d'hier. Ils contiennent les débats du congrès national de dimanche et de lundi soir, jusqu'à une heure assez avancée. La question de l'adoption ou du rejet des 18 propositions n'est toujours point décidée, mais on pense que la discussion de mardi sera décisive. L'opposition combat avec fermeté, et il paraît maintenant que la majorité en faveur du prince ne sera pas aussi grande qu'on l'avait d'abord cru. Nous sommes assurés néanmoins qu'il aura la majorité en sa faveur. Les ministres belges semblent avoir été pris par surprise, par la force et les ressources de leurs adversaires. Quelques discours prononcés dans cette occasion sont pleins de mérite, et, en somme, les débats font honneur aux talents de l'assemblée.

On annonce que la flotte turque qui a été placée sous le commandement du capitaine pachà, et qui n'avait été destinée à croiser devant les côtes de la Grèce, se dirige sur Alexandrie. Surtout ce pour déposer le pachà, et faire rentrer ce pays sous la domination du grand-seigneur? On se souvient que le capitaine pachà avait déjà tenté une semblable expédition. Il paraît que cette fois la Porte a mieux pris ses mesures.

FRANCE.

PARIS, 29 juin.

Si Louis-Philippe n'apprenait pas à régner suivant les clauses et conditions de la révolution de juillet, il coup sûr ce serait bien sa faute. Assez de journaux travaillent à lui expliquer les obligations des rois de son état. La Tribune est celui de tous qui nous paraît avoir étudié le plus à fond les principes qui régissent la monarchie, c'est-à-dire la situation d'une royauté en sous-ordre, qui ne vit et respire que par le bon plaisir du peuple souverain, et dont le mandat est continuellement révocable à volonté. "Une nation ne se soumet à personne, dit la Tribune; ne cède elle qui renverse. Le jour où il sera parfaitement établi aux yeux des peuples qu'ils sont eux-mêmes, les rois de France, c'est-à-dire les rois? Si le peuple vous a pris, c'est à vous qui avez paru le plus propre à le servir, c'est à vous qui avez paru le plus propre à le servir; c'est à vous qui vous devez travailler; hors de là, rien. Il n'y a pas deux puissances; il n'y en a qu'une, c'est la nation."

On tel sujet de la Grande-Bretagne, mais encore dans l'établissement d'impôts contre la tenue des stipulations et dans d'autres mesures non moins hostiles. Sous quel prétexte empêche-t-on nous la France d'employer pour se faire rendre justice les mêmes moyens dont nous nous sommes servis? Le gouvernement portugais a refusé formellement de s'entendre avec le consul français et de donner aucune explication.

Le ministre revient à la question de la Belgique, mais seulement pour dire qu'il importe au succès des négociations de retarder pour quelque temps les explications qui lui sont demandées. Dès que le secret ne sera plus nécessaire, l'administration sera prête à rendre raison de tous ses actes.

Le duc de Wellington prend la parole pour répondre à un passage du discours de lord Grey qui avait présenté les tentatives de la Belgique comme un résultat des arrangements réglés par les traités de 1814. Il défend le système suivi à cette époque et la politique de lord Castlereagh.

Ce grand homme d'état, dit le noble duc, avait jugé nécessaire, pour maintenir l'équilibre de l'Europe, d'enlever la Belgique à la France et de la réunir à la Hollande; et ce qui prouve la justice de ces vues, c'est la paix que a régné depuis lors.

Les difficultés actuelles sont nées des révolutions de France et de Belgique, que certainement on ne nous accusera pas d'avoir encouragées.

L'engagement le ministre à veiller avec une extrême sollicitude sur les rapports de la France et du Portugal. On ne peut se dissimuler, en effet, qu'une invasion dans la péninsule serait le signal d'une guerre européenne.

Tout le discours de lord Wellington est remarquable par le ton de modération qui y règne et l'absence des expressions dédaigneuses si fréquentes dans sa bouche.

LOUVRER, 7 juillet. Nous avons reçu, la nuit dernière, assez tard, les journaux de Bruxelles d'hier. Ils contiennent les débats du congrès national de dimanche et de lundi soir, jusqu'à une heure assez avancée. La question de l'adoption ou du rejet des 18 propositions n'est toujours point décidée, mais on pense que la discussion de mardi sera décisive. L'opposition combat avec fermeté, et il paraît maintenant que la majorité en faveur du prince ne sera pas aussi grande qu'on l'avait d'abord cru. Nous sommes assurés néanmoins qu'il aura la majorité en sa faveur. Les ministres belges semblent avoir été pris par surprise, par la force et les ressources de leurs adversaires. Quelques discours prononcés dans cette occasion sont pleins de mérite, et, en somme, les débats font honneur aux talents de l'assemblée.

On annonce que la flotte turque qui a été placée sous le commandement du capitaine pachà, et qui n'avait été destinée à croiser devant les côtes de la Grèce, se dirige sur Alexandrie. Surtout ce pour déposer le pachà, et faire rentrer ce pays sous la domination du grand-seigneur? On se souvient que le capitaine pachà avait déjà tenté une semblable expédition. Il paraît que cette fois la Porte a mieux pris ses mesures.

FRANCE.

PARIS, 29 juin.

Si Louis-Philippe n'apprenait pas à régner suivant les clauses et conditions de la révolution de juillet, il coup sûr ce serait bien sa faute. Assez de journaux travaillent à lui expliquer les obligations des rois de son état. La Tribune est celui de tous qui nous paraît avoir étudié le plus à fond les principes qui régissent la monarchie, c'est-à-dire la situation d'une royauté en sous-ordre, qui ne vit et respire que par le bon plaisir du peuple souverain, et dont le mandat est continuellement révocable à volonté. "Une nation ne se soumet à personne, dit la Tribune; ne cède elle qui renverse. Le jour où il sera parfaitement établi aux yeux des peuples qu'ils sont eux-mêmes, les rois de France, c'est-à-dire les rois? Si le peuple vous a pris, c'est à vous qui avez paru le plus propre à le servir, c'est à vous qui avez paru le plus propre à le servir; c'est à vous qui vous devez travailler; hors de là, rien. Il n'y a pas deux puissances; il n'y en a qu'une, c'est la nation."

Ainsi, voilà qui est clair: dans les pays de souveraineté nationale, les rois n'exercent l'autorité que de la seconde main; ce sont des serviteurs à gages du peuple, que celui-ci peut congédier d'un moment à l'autre, sans autre forme de procès. Car la Tribune insiste particulièrement sur ce point: qu'il n'y a pas de contrat entre le roi et le peuple, et qu'il ne saurait y en avoir. De sorte que la séparation est encore ici plus facile à opérer que dans nos monarchies, à l'égard des gens qu'on renvoie, puisque, du moins, il est d'usage de leur accorder huit jours pour chercher condition.

L'organisation de la garde nationale a rendu toute irrigation de craintes impossible; il faut, par des retranchements aux portes des petites villes, des bouges et des gros villages, par des barrières élevées dans toutes les rues, rendre assez les coups de main et les surprises des maraudes impossibles, ou si téméraires que les plus intrépides ne se risquent pas à tenter.

Forcer l'ennemi à se vanter que par masses; le contraindre d'employer à la protection de ses convois des corps armés assez considérables pour consumer une partie des subsistances qu'ils escortent; ralentir la marche de ces convois en multipliant, en accroissant les difficultés du terrain, en harcelant les escortes par des attaques incessamment répétées; rompre à tout moment, soit par des ouvrages sur les routes, soit par des fortes et brusques irruptions, les communications des corps entre eux et des armées avec les états qui les auront envoyées; telle sera la mission des citoyens qui ne feront partie ni des cadres de l'armée, ni de ceux des gardes nationales mobiles.

Dans tout ce que nous venons de proposer, il n'est encore question que de la force physique, que de la résistance matérielle. Dans un dernier article sur cet important concours des citoyens pour la défense du pays, nous rechercherons sur quels auxiliaires le droit et la raison peuvent compter dans ce combat mortel entre le pouvoir absolu et la liberté. (Constitutionnel)

CAEN, 2 juillet.

Cette ville est maintenant dans le plus grand état de confusion, et depuis deux heures on n'entend que les tambours qui battent la générale, les officiers qui donnent des ordres, et les cris de la populace qui partent de tous les quartiers. La cause de ce tumulte est, à ce qu'il paraît, le mécontentement des classes ouvrières de voir le blé à un prix aussi élevé, ce qu'elles attribuent au monopole de quelques riches négociants de cette ville et des environs.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 27 juin.

On fait grand bruit de l'étroite amitié qui unit Louis-Philippe de France avec Guillaume d'Angleterre; nous voulons bien croire à tout ce que l'on dit à cet égard, mais prudence qu'ils ont de ne pas se laisser aller à se louer de leur amitié, si elle n'est sanctionnée par les deux peuples. Si l'un d'eux insulte le peuple voisin, comment peut-il espérer que l'alliance sera respectée? Nous croyons que le roi d'Angleterre vient de manquer à la nation française; voici ce que nous lisons dans une lettre particulière de Londres, publiée par le Constitutionnel du 23 courant: "Le roi a fait un cadeau magnifique au duc de Wellington, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Waterloo. C'est un sabre sculpté, et portant tous les ordres dont le duc est revêtu, et surtout les bâtons de maréchal de France, de Russie, d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre. On assure que ce chef-d'œuvre a coûté au roi plus de 2,000 livres sterling."

On tel sujet de la Grande-Bretagne, mais encore dans l'établissement d'impôts contre la tenue des stipulations et dans d'autres mesures non moins hostiles. Sous quel prétexte empêche-t-on nous la France d'employer pour se faire rendre justice les mêmes moyens dont nous nous sommes servis? Le gouvernement portugais a refusé formellement de s'entendre avec le consul français et de donner aucune explication.

Le ministre revient à la question de la Belgique, mais seulement pour dire qu'il importe au succès des négociations de retarder pour quelque temps les explications qui lui sont demandées. Dès que le secret ne sera plus nécessaire, l'administration sera prête à rendre raison de tous ses actes.

Le duc de Wellington prend la parole pour répondre à un passage du discours de lord Grey qui avait présenté les tentatives de la Belgique comme un résultat des arrangements réglés par les traités de 1814. Il défend le système suivi à cette époque et la politique de lord Castlereagh.

Ce grand homme d'état, dit le noble duc, avait jugé nécessaire, pour maintenir l'équilibre de l'Europe, d'enlever la Belgique à la France et de la réunir à la Hollande; et ce qui prouve la justice de ces vues, c'est la paix que a régné depuis lors.

Les difficultés actuelles sont nées des révolutions de France et de Belgique, que certainement on ne nous accusera pas d'avoir encouragées.

L'engagement le ministre à veiller avec une extrême sollicitude sur les rapports de la France et du Portugal. On ne peut se dissimuler, en effet, qu'une invasion dans la péninsule serait le signal d'une guerre européenne.

Tout le discours de lord Wellington est remarquable par le ton de modération qui y règne et l'absence des expressions dédaigneuses si fréquentes dans sa bouche.

LOUVRER, 7 juillet. Nous avons reçu, la nuit dernière, assez tard, les journaux de Bruxelles d'hier. Ils contiennent les débats du congrès national de dimanche et de lundi soir, jusqu'à une heure assez avancée. La question de l'adoption ou du rejet des 18 propositions n'est toujours point décidée, mais on pense que la discussion de mardi sera décisive. L'opposition combat avec fermeté, et il paraît maintenant que la majorité en faveur du prince ne sera pas aussi grande qu'on l'avait d'abord cru. Nous sommes assurés néanmoins qu'il aura la majorité en sa faveur. Les ministres belges semblent avoir été pris par surprise, par la force et les ressources de leurs adversaires. Quelques discours prononcés dans cette occasion sont pleins de mérite, et, en somme, les débats font honneur aux talents de l'assemblée.

On annonce que la flotte turque qui a été placée sous le commandement du capitaine pachà, et qui n'avait été destinée à croiser devant les côtes de la Grèce, se dirige sur Alexandrie. Surtout ce pour déposer le pachà, et faire rentrer ce pays sous la domination du grand-seigneur? On se souvient que le capitaine pachà avait déjà tenté une semblable expédition. Il paraît que cette fois la Porte a mieux pris ses mesures.

FRANCE.

PARIS, 29 juin.

Si Louis-Philippe n'apprenait pas à régner suivant les clauses et conditions de la révolution de juillet, il coup sûr ce serait bien sa faute. Assez de journaux travaillent à lui